

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 FEVRIER 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 12 février 2018, à 9 heures 40, M^{mes} et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Mesdames et Messieurs, bonjour. Le quorum est largement atteint. Je vois quelques absences, mais je n'ai pas reçu de pouvoirs. Nous pouvons commencer.

Approbation du compte rendu de la Commission Permanente du 15 janvier 2018

M. le Président : Le premier point à l'ordre du jour est le compte rendu de la Commission Permanente du 15 janvier 2018. Avez-vous des remarques ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°1 : CONVENTION DE GESTION DU FEADER

Mme Guérin : Il s'agit de la convention de gestion en paiement dissocié entre le Conseil départemental de la Nièvre, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de Services et de Paiement, au titre de l'attribution des subventions européennes. Le Conseil régional, autorité de gestion, nous invite à signer cette convention tripartite avec l'Agence de Services et de Paiement, qui encadre la gestion en paiement dissocié des aides FEADER.

Au travers de la signature de cette convention tripartite, le Conseil départemental se trouve lié à la décision de l'autorité de contrôle, conformément à la réglementation européenne en vigueur, et devra faire en sorte, au même titre que la Région, d'engager une procédure de restitution totale ou partielle de la subvention qu'il aura versée en cas de non-respect, par le bénéficiaire, des conditions d'attribution de ladite subvention.

Le Conseil départemental de la Côte d'Or a délibéré le 6 novembre dernier et le Conseil départemental de l'Yonne le 24 novembre, pour valider les termes de la convention.

Il vous est proposé :

- de valider la convention relative à la gestion en paiement dissocié entre le Conseil départemental de la Nièvre, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de Services et de Paiement,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention et toutes autres pièces se rapportant au dossier.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE – DISPOSITIF « CHÈQUE RESTAURATION »

M. le Président :

Des pouvoirs me sont parvenus. Anne Vérin donne pouvoir à Fabien Bazin, et Michel Mulot donne pouvoir à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

L'aide à la restauration scolaire, dispositif « chèque restauration » permet de répondre au double objectif d'apporter un soutien aux familles modestes souvent fragilisées, en allégeant le montant de la facture restauration, et de réduire le montant des impayés supportés par le Service Annexe d'Hébergement.

Au cours de la séance d'avril 2017, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur de la reconduction de ce dispositif et a réservé à cet effet un montant de crédits de 120 000 euros. Il avait été décidé de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir cette dotation.

L'intervention représente un montant de 86 060 euros, au bénéfice de chaque collège, afin de permettre aux établissements d'opérer les déductions correspondantes sur les factures de cantine du troisième trimestre au plus tard. Pour cette année, 1 234 collégiens vont bénéficier de l'aide de la collectivité. Ils étaient 1 270 l'an dernier.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions ?

Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : AIDE EN FAVEUR DES COLLÈGES – CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ – 2016/2017

Mme Guérin :

Ce rapport s'inscrit dans la continuité du dispositif d'accompagnement des collèges dans le cadre de l'expérimentation « circuits alimentaires de proximité » lancée par la collectivité.

La proposition vise à attribuer l'aide du Conseil départemental aux 11 collèges ayant proposé 52 services « repas locaux complets », soit 12 295 repas financés à hauteur de 1 euro par repas, pour un montant global de 12 295 euros. Cette somme est répartie en faveur des établissements s'inscrivant dans la démarche, qui sont les suivants :

« Les Courlis » à Nevers

« René Cassin » à Cosne-sur-Loire

« Champ de la Porte » à Cercy la Tour

« Jean Rostand » à La Machine

« Paul Barreau » à Lormes

« Les deux rivières » à Moulins-Engilbert

« Les Amognes » à Saint-Bénin d'Azy

« Haut Morvan – François Mitterrand » à Montsauche-les-Settons

« Maurice Genevois » à Decize

« Antony Duvivier » à Luzy

« Arsène Fié » à Saint-Amand-en-Puisaye.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : PRÊT D'OBJETS DU MUSÉE DU SEPTENNAT AU CENTRE MONDIAL DE LA PAIX DE VERDUN

M. Balleret :

Aux termes de ce rapport, il est proposé que le Musée du Septennat soit autorisé à prêter des objets au Centre Mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme de Verdun, dans le cadre d'une exposition « Nous, Présidents, 60 ans de Vème République ».

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? Madame Chêne.

Mme Chêne : Une erreur s'est glissée en page 34, puisqu'il est mentionné « 3 cadres Napoléon III ». Je ne connais pas ce personnage.

M. le Président : Moi, non plus, c'est peut-être de l'histoire-fiction. Méfions-nous.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Des pouvoirs me sont parvenus.

Catherine Mer a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Carole Boirin a donné pouvoir à Daniel Rostein.

RAPPORT N°5 : PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, HABITAT INDIGNE, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AUTONOMIE – MAINTIEN À DOMICILE

M. Legrain : Le Programme d'Intérêt Général « Habitat indigne, précarité énergétique, autonomie et maintien à domicile » met en place un programme d'aides du Conseil départemental, et de l'Etat à travers l'ANAH.

Le rapport fait part des dossiers de subventions reçus à ce titre :

- 63 dossiers de demande de subvention présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal,
- 11 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur maintien à domicile en proposant des travaux qui favorisent l'autonomie dans le logement,
- 1 dossier de demande de subvention présenté par un propriétaire occupant pour améliorer l'état général et les performances énergétiques de son habitat principal.

La note présente les conditions d'intervention et le montant du financement apporté par le Conseil départemental. La liste des bénéficiaires de ces subventions figure dans le dossier.

Il est proposé d'accorder, au titre de l'amélioration énergétique des logements, 135 719 euros de subventions, réparties selon la liste des bénéficiaires annexée au rapport. Les crédits seront prélevés sur l'exercice 2018, chapitre 204.

M. le Président : Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : CESSION D'UN TERRAIN À BÂTIR – ZONE INDUSTRIELLE VARENNES-VAUZELLES

M. Herteloup :

Dans le cadre d'un échange avec la Communauté d'Agglomération de Nevers, le Département de la Nièvre est devenu propriétaire en mars 2010 d'un terrain privé situé en zone industrielle de Varennes-Vauzelles. Il s'agit d'une parcelle viabilisée cadastrée ZI n°467, d'une contenance de 5 835 m², affectée à un projet de construction d'un dépôt de sel.

Cependant, après étude, il s'est avéré que le terrain était insuffisamment porteur, et qu'il nécessitait de réaliser des fondations profondes, très onéreuses, et de purger aussi ce terrain au niveau des voies de circulation pour les poids lourds.

Trop onéreux, ce projet a été abandonné depuis. Le terrain n'a pu être réaffecté à un autre usage. Sa situation en zone industrielle, à proximité de la sortie Nord de l'A77, aurait vocation à permettre l'installation d'une entreprise en recherche d'une parcelle bien située et déjà viabilisée.

Les collectivités locales et la CCI ont été saisies, mais aucune n'a manifesté son intérêt pour une acquisition au montant de l'estimation du service des Domaines, qui est de 70 000 euros. (fourchette + ou - 10 %).

Une mise en vente par l'intermédiaire de la plateforme internet d'enchères en ligne Agorastore est donc préconisée. Le montant de la mise à prix pourrait être la valeur basse du service des Domaines, soit 63 000 euros.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à mettre en vente la parcelle ZI n°467 située en zone industrielle de Varennes-Vauzelles sur la plateforme d'enchères en ligne Agorastore.

M. le Président :

L'avis du service des Domaines est joint, suite à la demande qui avait été formulée lors d'une précédente réunion.

M. Flandin :

Juste une remarque. Je n'y vois aucun inconvénient. Cependant, je n'arrête pas de voir des estimations des Domaines qui ne correspondent jamais avec la réalité du marché. Cela commence parfois à être agaçant. Quand les collectivités ont besoin de réactivité, c'est une vraie procédure et un vrai casse-tête. Il serait intéressant que les Domaines achètent les propriétés qui sont vendues au prix qu'eux-mêmes estiment !

M. le Président :

Je pourrais souscrire à cette éventualité. Je ne suis pas sûr que nos députés soient prêts à légiférer sur le sujet.

Comme me l'indique François Karinthi, cela s'est compliqué, par rapport au service des Domaines, puisque, maintenant, nous dépendons du service des Domaines de Mâcon.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°7 : MODIFICATION DÉFINITION DES BESOINS 2017 –
FOURNITURE DE GRANULATS**

M. Herteloup :

Dans la définition des besoins adoptée par l'Assemblée départementale lors de sa séance des 11 et 12 avril 2017, il était prévu un marché de fourniture et transport de granulats avec 4 lots géographiques (un lot pour chacune des 3 Unités Territoriales des Infrastructures Routières et un lot pour la centrale d'enrobés de Nièvre Travaux Matériels à Corbigny), pour un montant maximum annuel de 680 000 euros HT, et une durée totale de quatre ans.

Il est proposé de diminuer le nombre de lots géographiques, en passant des 4 initialement prévus à 3 (1 lot Val Ligérien, 1 lot Morvan, 1 lot pour la centrale d'enrobés de Nièvre Travaux Matériels à Corbigny). En annexe du rapport figure une carte avec le découpage des lots Val Ligérien et Morvan.

Par ailleurs, il convient de modifier les montants maximums indiqués dans la définition des besoins afin de corriger une erreur (pour la somme des 3 premiers lots, il a été pris en compte un montant maximum annuel total de 320 000 euros HT. Or ce montant correspondait au maximum de chacun des 3 lots, soit un total annuel de 960 000 euros HT). Le montant maximum annuel du marché passe ainsi de 680 000 euros HT à 1 310 000 euros HT, soit 5 240 000 euros HT pour la durée du marché.

Pour information, dans le cadre du marché actuel qui se termine en avril 2018, les montants moyens annuels commandés sont d'environ 415 500 euros HT, pour la somme des lots UTIR, et de 247 700 euros HT pour le lot de la centrale de NTM.

Il convient toutefois de préciser que ces montants annuels sont très variables, car dépendants des techniques employées en fonction des besoins.

Un tableau synthétise la modification des besoins concernant les fournitures de granulats et le détail.

Il vous est proposé d'approuver la diminution du nombre de lots géographiques et l'augmentation du montant maximum annuel HT pour le marché de fourniture et transport de granulats selon les

éléments portés dans le tableau annexé au rapport ; d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager la procédure correspondante et à signer le marché.

M. le Président : La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : C'est un rapport qui est assez compliqué à lire, et à comprendre. Les chiffres varient d'un chapitre à l'autre. On est parti sur un vote de 680 000 euros HT lors du budget primitif. Donc 680 000 euros inscrits, pour une durée totale de quatre ans. Une erreur s'est produite, et on en revient à un marché de 960 000 euros HT, puis, finalement, le marché serait de 1 310 000 euros HT.

Je formulerais deux remarques à ce sujet. En premier lieu, on constate des modifications conséquentes de l'engagement financier. Je pense qu'un rapport tel que celui-ci devrait passer en 1^{ère} Commission. Et éventuellement être inscrit en décision modificative, compte tenu de l'évolution des engagements financiers pris pour la fourniture de ces granulats.

Personnellement, je m'abstiendrai sur ce dossier, que je ne comprends pas. Très sincèrement, je ne comprends pas ce dossier.

M. le Président : C'est un peu technique. Ce ne sont pas des dépenses ; c'est ce qui peut être dépensé au maximum, en fonction des besoins. C'est très compliqué de pouvoir indiquer une somme précise. C'est une somme qui est évaluée, mais qui n'est pas précise.

M. Rostein : Si on reprend, il y a eu une erreur, qui a été votée en avril 2017, dans le marché de fournitures. D'accord. On nous propose aujourd'hui de diminuer de 4 à 3 le nombre de lots. D'accord. Il est également proposé d'augmenter le montant maximum annuel pour chacun des trois lots, à 320 000 euros, soit une somme totale de 960 000 euros. Je pensais donc que c'était le marché que nous allions conclure. Cependant, comment expliquer que le montant du marché qui nous est proposé soit maintenant de 1 310 000 euros ? Si on regarde bien, cela fait une augmentation de 45 %.

M. le Président : Je pense que ce que l'on a augmenté, c'est le risque à éventuellement dépenser plus. Nous nous mettons un maximum, qui est peut-être surévalué, mais le but est de nous éviter d'avoir des reprises à faire si nous partions de trop bas. Cependant, nous dépenserons en granulats ce dont nous avons besoin.

- M. Rostein :* Nous votons une enveloppe ?
- M. le Président :* Non, nous votons un maximum. Nous votons le maximum au-dessus duquel on ne peut pas aller. Nous l'avons très probablement surévalué, mais c'est de façon à ne pas être obligés, si nous avons voté une enveloppe plus basse, de revenir sur ce dossier. Nous nous donnons une sorte de sécurité dans la dépense, que, comme je l'espère, nous n'utiliserons pas à son maximum.
- M. Morel :* C'est un principe de précaution qui entraîne une inscription budgétaire. Cependant, dans un budget qui me semble être contraint comme le nôtre, nous avons intérêt peut-être à aller au plus juste.
- M. le Président :* Cela ne correspond pas à une inscription budgétaire. Je vais donner la parole à François Karinthe, qui va nous donner des explications.
- M. Karinthe (DGS):* Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, pluriannuel. Nous fixons, dans le marché à bons de commande, le maximum de commandes que nous pourrions passer. Maintenant, les commandes que nous passerons réellement vont dépendre des inscriptions budgétaires et du besoin. Il ne s'agit absolument pas d'une inscription budgétaire de quelque nature que ce soit. Si, dans l'année, on atteint ce montant, on ne peut plus utiliser le marché à bons de commande, et il faut que nous repassions une consultation.
- Par conséquent, pour ne pas nous mettre en difficulté, et pour ne pas avoir à repasser un marché, vu le temps que prennent les procédures de marché public, nous nous mettons des plafonds, qui, effectivement, sont très au-dessus de nos consommations moyennes réelles. C'est juste de la précaution. Sachant que les dépenses réelles dépendent du vote du budget, et de l'enveloppe de travaux que nous pouvons mettre en œuvre. Des travaux sont réalisés en régie, pour les 500 000 à 700 000 m² d'enduits que nous réalisons chaque année, et la dépense est fixée par le montant de l'enveloppe budgétaire votée ; ils correspondent à 400 000 à 600 000 euros de dépenses réelles. Or, ici, notre marge est mise à deux fois ce que l'on consomme, pour que nous soyons vraiment tranquilles et que nous n'ayons aucun risque d'atteindre la limite du marché.
- M. le Président :* Nous votons une autorisation de dépense, en fonction, finalement, des travaux que nous allons faire.
- M. Rostein :* Je comprends bien que le rapport soit très technique. Ceci étant, je trouve qu'il n'est pas anodin de passer d'un marché à bons de

commande voté à 680 000 euros à un marché définitif à 1 310 000 euros même si l'on dit que « c'est un maximum au cas où... » sans que cela passe en 1^{ère} Commission.

M. le Président :

Je pense que nous ne votons pas un budget ; nous votons une autorisation de dépense. Nous aurions pu mettre deux ou trois millions, mais, au budget, il sera inscrit ce qui va être effectivement dépensé. Par contre, si nous avions mis 400 000 euros et que nous ayons eu besoin de 500 000, nous aurions été obligés de renégocier un marché à bons de commande. Or, un marché à bons de commande nécessite un travail administratif lourd. Donc, là, nous le votons assez élevé, mais ce n'est pas pour cela que nous dépenserons ce que nous avons voté. C'est pour ne pas être obligés de repartir dans une procédure administrative lourde.

Je passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions (Mme BOIRIN – M. ROSTEIN).

Le rapport est adopté.

*

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour.

Le 2 mars se tiendra la « Journée de la Nièvre » au Salon de l'Agriculture. Nous avons prévu un bus pour nous y rendre. Il vous est possible de vous manifester pour cela au service du Cabinet.

À propos de l'étude sur le revenu de base, le 16 février aura lieu le lancement sur internet de l'enquête faite par les 13 Départements engagés dans l'étude. Ce jour-là, à 14 heures, ici même, Mme Denise Greslard, vice-présidente du Conseil départemental de Gironde, viendra rencontrer les élus qui le souhaiteront pour parler de ce revenu de base. À 18 heures, à l'espace Stéphane Hessel, se tiendra une réunion publique sur le revenu de base.

Nous allons faire du « bruit » autour de la question de la santé dans la Nièvre, sur 15 jours.

Avec Patrice Joly, le 14 février, je serai reçu au ministère de la Santé, pour faire part des problématiques de la Nièvre et exposer les réponses que nous attendons face à ces problématiques.

Le 23 février, je vous invite tous à venir manifester contre la fermeture des urgences à Clamecy.

Le 27 février, sur la journée complète, vous êtes invités à venir à un tour de la santé Nivernais-Morvan. Un bus est réservé. Il partira de Nevers à 7 h 30, pour arriver à Lormes à 9 h (maison médicale et chantier de l'hôpital), à Clamecy à 11 h (urgences, caserne des sapeurs-pompiers). Restauration rapide dans le bus entre Clamecy et Cosne. Nous arriverons à Cosne (maternité) à 14 h, puis nous

arriverons à 15 h au Centre Hospitalier Pierre Lôo de La Charité sur Loire, pour parler de psychiatrie à 15 h 30. Nous finirons à Nevers à 17 h, à l'hôpital, pour parler du Centre 15, du Tep scan, assez unique en France, et du projet de construction de l'internat. Nous finirons à 18 h 30 avec une session extraordinaire. Nous voterons une motion pour « une Nièvre en bonne santé » à partir d'un document qui est maintenant quasiment finalisé, et que nous vous remettrons. Il explique ce que nous aimerions bien avoir dans la Nièvre pour qu'effectivement les Nivernais soient en bonne santé.

Le 1^{er} mars se tiendront les États généraux de la Santé, avec des tables rondes le matin. Je vous invite à essayer de vous y inscrire en tant que tel. L'après-midi aura lieu une séance plénière avec la présence de Mme la Ministre de la Santé.

Comme vous le voyez, cela fera 15 jours de « bruit » autour de l'état de la santé dans la Nièvre. Les uns et les autres, je vous invite à y participer de la façon qu'il vous semblera être la meilleure.

M. Morel :

Vous parlez d'une motion lors de la session extraordinaire. Bien entendu, nous ne sommes pas opposés, loin de là, à voter cette motion. Encore faut-il que cette motion soit l'émanation de l'ensemble de l'Assemblée départementale, et qu'elle puisse nous être communiquée préalablement, de façon à ce que nous puissions éventuellement l'abonder.

M. le Président :

Cela me paraît évident. Je vous promets un pré-texte, pour pouvoir travailler et aboutir à un texte commun. Il sera remis au moins une dizaine de jours avant la session, par l'intermédiaire des responsables de groupe.

Il vous reste un dernier point à écouter. Je vais passer la parole à Jocelyne Guérin, qui va vous parler d'un projet d'achat groupé de viande bovine pour les collègues. Nous souhaitons, dans les semaines qui viennent, faire un peu de bruit autour de ce sujet.

Mme Guérin :

Un diaporama va nous permettre de notamment synthétiser les étapes de ce projet. Nous présentons ce point aujourd'hui, car nous sommes à une étape importante pour faire un travail de proximité avec les collègues, de façon à ce qu'à la rentrée, nous ayons un maximum de collègues partants, même si nous restons sur une phase encore expérimentale.

Nous avons vu tout à l'heure une délibération portant sur la démarche qui associe un certain nombre de collègues autour des circuits courts, de produits locaux, etc.

(Projection d'un diaporama)

Depuis 2012, les actions du Département en faveur du développement d'une alimentation de proximité dans les collèges ont pris la forme :

- d'une expérimentation d'approvisionnement local, par un repas complet par mois, avec des produits locaux,
- puis d'une introduction hebdomadaire d'un produit local,
- en 2017, d'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- du projet alimentaire territorial de la Nièvre (P.A.T), pour lequel le Conseil départemental a bénéficié d'une aide, en raison de l'approche globale (pédagogique, animation, traitement des déchets), qui était menée.

Il s'agit de poursuivre cette démarche, qui a fait ses preuves, même si elle est restée, peut-être, trop confidentielle pour pouvoir être efficace sur tout un département. Il est donc proposé, à partir de la démarche existante, d'aller plus loin, pour :

- accroître l'approvisionnement local dans les collèges,
- permettre aux producteurs locaux de se développer et structurer les filières,
- sécuriser le cadre d'achat des collèges.

Alors que les 11 communautés de communes écrivent leur projet de territoire, nous espérons bien voir naître cette diversification agricole, ce travail pour créer de vraies filières, répondant à ce besoin d'alimentation dans nos bassins de vie.

L'expérimentation destinée aux collèges volontaires sera lancée pour deux ans, avec un démarrage envisagé en septembre 2018.

Un comité technique associe le Département (avec, notamment, pour les services, Laurent Venin, Christèle Leblanc, Maxime Albert, Serge Athiel, et avec la participation d'élus), des gestionnaires et principaux de collèges volontaires. Il travaille depuis un an sur :

- l'analyse des besoins et des attentes des collèges,
- l'identification des contraintes et capacités de production des producteurs,
- la rédaction d'un cahier des charges et des critères de sélection des offres,
- la mise en réseau des acteurs.

En juin 2017, le Conseil départemental a validé la création du groupement de commandes de viande bovine et sa convention constitutive.

En novembre s'est tenue une réunion associant les principaux et les gestionnaires de collèges. Alain Lassus et les équipes ont présenté les orientations du projet et de la plateforme.

Un courrier a été adressé à tous les principaux de collèges avant les vacances de Noël, signé par Michel Mulot, vice-président en charge des collèges, pour formaliser une adhésion au groupement de commande.

La démarche est bien enclenchée. Nous arrivons à une période de l'année où les conseils d'administration se tiennent dans les collèges. Il serait bon que nous soyons tous présents, conseillers départementaux de chacun des cantons où il y a des collèges, que nous présentions cette plateforme, et que nous levions des freins, s'il y en avait encore. Le tour de table des participants au CA des collèges (direction, enseignants, parents d'élèves, élèves) doit être complet, pour mobiliser et apporter toutes les réponses. Des représentants du comité technique évoqué plus haut seront là pour expliquer la démarche, et permettre de dépasser tous les freins qui seraient encore latents. Nous avons par ailleurs demandé que des agriculteurs de chacun des territoires de ces collèges soient présents, car ils sont certainement les mieux à même de témoigner et de convaincre, s'il y avait encore ce passage à faire. Nous vous remettons le calendrier des CA des collèges pour que vous soyez présents dans ces instances, et que vous puissiez témoigner et expliquer la démarche.

Sur des territoires, on note déjà de grandes avancées. Il y a des collèges où la démarche avec les producteurs locaux est déjà enclenchée. Nous ne remettons pas en cause ce qui va bien. Cette démarche est complémentaire, et elle va au-delà, pour essayer d'emmener un maximum de collèges. Une douzaine est partante. Il faut accompagner les autres, qui seraient moins organisés, ou chez qui un changement de principaux ou de gestionnaires pourrait éventuellement remettre en cause les engagements précédents. C'est une manière de montrer la politique du Conseil départemental, et qu'elle se traduise aussi dans les projets de territoire.

Pourquoi mutualiser ses achats en restauration collective ?

L'achat groupé permet :

- de structurer l'offre et la demande :
 - . garantir et donner une visibilité sur les besoins et les volumes à livrer,
 - . pérenniser l'achat auprès des producteurs retenus et améliorer la fiabilité de l'offre,
 - . harmoniser le niveau d'exigence des établissements,
 - . garantir aux fournisseurs que ces volumes seront commandés.
- d'optimiser les coûts :
 - . opportunité de réaliser des économies d'échelle,
 - . moins de risques de dérive de prix,
 - . avantage financier.

- de ne pas exclure les producteurs locaux :
 - . possibilité de s'organiser pour une réponse collective,
 - . prise en compte de la qualité des productions locales et des difficultés d'approvisionnement.

M. le Président : La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : C'est une belle initiative, et je ne la conteste certainement pas. Par contre, comment se raccroche le restaurant interadministratif, qui est un grand consommateur, sectoriellement sur Nevers ? Comment peuvent se raccrocher les cuisines centrales, celles qui peuvent apporter un certain nombre de repas aux élèves du primaire ? Ceci de manière à être le plus nombreux possible.

M. le Président : La démarche est appelée à connaître une suite. Nous parlons des restaurants scolaires, mais il y a aussi les hôpitaux, les EHPAD ; il y a beaucoup de structures à raccrocher dans le circuit. L'idée est de l'initier.

On sent bien qu'il y a une forme de résistance, et que c'est un peu compliqué. C'est pour cela que nous vous proposons d'essayer de faire un peu de la politique – au sens noble du terme – autrement. L'idée est que vous sensibilisiez, dans les conseils d'administration des collèges de vos cantons, les composantes de ces conseils à la démarche que nous engageons. Vous serez accompagnés d'agriculteurs convaincus, dont l'un viendra au conseil d'administration pour aussi expliquer l'intérêt du dispositif. Il faut convaincre l'administration du collège, les parents d'élèves, les enfants, les personnes qualifiées, de l'intérêt de notre groupement d'achat. Nous vous adresserons les dates des différents conseils d'administration. Demandez, en contactant les services compétents du Département, quelle personne pourra venir, s'il y aura un agriculteur, et soyez, ce jour-là, moteurs pour essayer d'amener le débat sur la question, et de convaincre. C'est quelque chose qui doit se développer en nappes, et il faut convaincre petit à petit les gens de l'intérêt de cette stratégie. Je rappelle que 4 millions de repas sont réalisés dans la Nièvre par des cuisines collectives. Vous voyez ce que cela peut représenter comme marché.

Mme Guérin : Je vais poursuivre en indiquant comment fonctionne le groupement de commande dans la pratique.

L'achat groupé se concrétise par la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes. Elle fixe sa composition et les modalités de son fonctionnement.

- La composition du groupement :

. le Département, qui apporte un appui technique auprès des établissements (expertise achat, marchés publics, économie...), et les acheteurs

. les collèges, acteurs majeurs du groupement, avec l'objectif de maîtriser leurs besoins.

- Le fonctionnement du groupement :

. une participation active des établissements dans la préparation du marché et le choix des fournisseurs au travers d'un comité technique,

. une prise en charge totale de la procédure par le Département, coordonnateur du groupement.

- Un cadre juridique adapté :

. une durée expérimentale proposée à 2 ans,

. une procédure d'accord-cadre (marché) à bons de commande, avec multi-attributaires. Par ce système, on peut avoir plusieurs titulaires pour chacun des lots. Cela donne de la souplesse pour la passation des commandes par les collèges, en fonction de leurs besoins propres, et pour la planification des volumes.

- l'émission de bons de commande au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et les quantités envisagées.

Tous les termes du marché sont fixés dès le départ, mais il y a une incertitude quant aux quantités qui vont être commandées et leur positionnement dans le temps.

Chaque établissement restera bien autonome, et émettra un bon de commande au fur et à mesure de ses besoins en matière d'achat de viande bovine. Le Département prend ensuite le relais pour la mise en œuvre.

Passer un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires permet :

- la sécurisation des approvisionnements et la couverture de la totalité des besoins en cas de défaillance du titulaire ou de tension des stocks,

- un accès plus aisé des petites et moyennes structures à la consultation.

La période d'expérimentation permettra une certaine acclimatation, car il est vrai que c'est un changement.

À nous tous, sur chacun de nos territoires, de porter cette politique, et d'aller plus loin, notamment dans l'accompagnement de EPCI sur leurs projets de territoire. Je pense que nous pouvons vraiment franchir des étapes dans la diversification, dans l'organisation des filières.

Aujourd'hui, c'est sur la viande bovine. L'objectif, bien sûr, c'est d'aller plus loin dans les différents produits que l'agriculture pourra faire dans notre département. C'est aussi d'aller au-delà des collèges, avec les maisons de retraite, etc.

C'est une première marche. Il faut qu'elle réussisse si on veut emmener tout le monde après.

M. le Président :

La parole est à Mme Augendre.

Mme Augendre :

Ce point a été examiné lors du conseil d'administration du collège Adam-Billaud, où j'étais présente, le 30 janvier. Ils avaient reçu l'information. Ils ont indiqué qu'ils avaient un fournisseur, actuellement, qui leur donnait entière satisfaction, et qu'ils n'avaient pas envie de changer.

Je leur ai dit que nous irions sans doute leur expliquer le sens de la démarche. Si c'était un producteur local, il n'y avait vraisemblablement pas de raison qu'il n'entre pas dans la plateforme. Je me suis limitée à dire cela, parce que je n'en savais pas davantage.

Il y a une certaine crainte, dirons-nous.

M. le Président :

Nous nous en doutons, et c'est pour cela que nous proposons que les acteurs aillent sur le terrain, pour mobiliser les troupes. Ce que vous dites, nous risquons de l'entendre partout. Nous proposons d'avoir une réflexion sur la nécessité de changer ces fonctionnements habituels. J'imagine que chaque collège a aujourd'hui ses filières. Nous demandons aux collèges de réfléchir pour voir s'ils ne peuvent pas changer leurs filières dans l'intérêt de notre agriculture.

C'est vrai qu'on leur demande de changer leurs habitudes ; c'est pour cela que je vous demande éventuellement d'aller sur le terrain avec les professionnels pour essayer de convaincre les établissements de changer d'habitudes. Vanessa Louis-Sidney vient de me dire qu'à Saint-Pierre-le-Moûtier, c'est voté. Ils ont dit oui, et ils avaient sûrement leur filière avant. Ce qui a été fait à Saint-Pierre-le-Moûtier doit être possible sur d'autres collèges dans la Nièvre.

La parole est à M. Morel.

M. Morel : Nous parlons ici des collèges. Comment vont être associés les lycées, par exemple ? Je suis administrateur, comme ma collègue Myrienne Bertrand, au collège des Loges, et nous avons une restauration qui concerne le lycée Pierre-Bérégovoy et le lycée Alain-Colas. Comment ces établissements vont-ils être intéressés ?

M. le Président : Nous savons que tout ne démarrera pas d'un seul coup et en même temps. Nous espérons que cela fera tache d'huile, et que, petit à petit, de plus en plus de restaurations collectives vont s'approvisionner localement. Une grande surface de Decize s'approvisionne en vaches de la Nièvre, fournies par un groupement d'agriculteurs fournissant deux vaches par semaine. Si toutes les grandes surfaces faisaient pareil, cela modifierait aussi probablement la vie d'un certain nombre de nos agriculteurs. Je crois que c'est par l'exemple et en progressant petit à petit sur ce dossier que nous allons convaincre de l'utilité d'essayer de s'approvisionner localement. Nous sommes dans la viande bovine, mais je pense qu'il y a d'autres aliments dont nous pouvons envisager qu'un jour ou l'autre on s'approvisionnera aussi au plus près.

Mme Guérin : Quelques éléments de réponse par rapport aux votes dans les conseils d'administration des collèges ces derniers jours. Il y a donc le collège de Saint-Pierre-le-Moûtier. Nous avons aussi Varennes-Vauzelles, Corbigny, Montsauche, le collège Cassin à Cosne, le collège de Prémery. Dans ceux qui doutaient, il y avait Moulins-Engilbert et La Machine, mais qui sont en train d'évoluer, et nous devrions passer aussi vers un avis favorable.

Dans les critères qui ont été mis en place pour ces appels d'offres, ce n'est pas le prix qui a le poids le plus fort. Nous sommes vraiment sur l'objectif de qualité, de proximité. Ce ne sera pas le prix qui sera déterminant pour le choix. Cela donne toute la place, justement, aux producteurs locaux. Pour dissiper leurs craintes éventuelles, nous pourrions leur dire qu'ils ont toute leur place pour le faire, et que ce n'est pas le prix qui fera la différence dans le choix.

M. le Président : C'est peut-être une réponse au futur contrat que nous allons passer avec le Mercosur. On risque l'invasion de la viande brésilienne et argentine ; c'est une réalité. Il faut aussi répondre politiquement à ces éléments-là.

Nous vous invitons vraiment à regarder dans vos collèges quel est le jour du CA, à y aller, et à être actifs pour essayer de leur faire prendre de bonnes décisions.

La parole est à M. Gauthier.

- M. Gauthier :* Une question un peu technique. J'ai sous les yeux une convocation pour un conseil d'administration d'un collège du territoire de Guérigny. Rien n'est porté dans l'ordre du jour sur ce thème. Comment peut-on intervenir ? Je ne me vois pas aller à ce conseil d'administration avec un agriculteur, des personnels du Département, sans que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour.
- Mme Guérin :* Il est en effet certain que vous ne pourrez pas y aller ainsi. C'est la règle des conseils d'administration. Il peut y avoir un autre temps d'échanges, juste sur le sujet. C'est peut-être à aborder avec le principal et le gestionnaire. On peut aussi demander que le sujet soit intégré comme point supplémentaire de l'ordre du jour. On peut aussi demander un autre CA avant fin mars.
- M. le Président :* En tant qu'élus et en tant que membres des conseils d'administration, vous avez le droit, à condition de le faire assez vite, de demander que ce point soit porté à l'ordre du jour.
- Pour répondre à la question de M. Gauthier, quand vous recevez votre convocation, vous demandez que ce point soit mis à l'ordre du jour, et vous signalez, en même temps, que vous viendrez accompagné de quelqu'un du Département et d'un agriculteur.
- Nous avons rencontré la Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles, et ils nous ont dit qu'ils trouvaient la démarche positive. Ils nous ont donné leur accord quant à leur participation à ces conseils d'administration.
- Mme Delaporte :* Cela a été vu avec les principaux. Ils devront mettre ce point à l'ordre du jour dans un CA d'ici la fin du mois de mars.
- M. le Président :* La parole est à Thierry Flandin.
- M. Flandin :* Sur un autre sujet, les communautés de communes sont dans les phases budgétaires. Je voulais savoir si nous aurions quelques indications sur les contractualisations que nous pourrions avoir avec le Département, et sur les enveloppes qui pourraient être consacrées à chaque territoire.
- M. le Président :* La session budgétaire aura lieu les 26 et 27 mars, et une approche aura eu lieu avant, de façon à ce que les intercommunalités puissent travailler.
- Je vais conclure sur les prochaines dates. Nous aurons une prochaine session plénière les 26 et 27 février, consacrée au DOB. Notre réunion

du 27 février sur la santé dans la Nièvre, à l'issue d'une visite des établissements, est intégrée à cette session.

La date de la prochaine Commission Permanente est le 12 mars.

- M. Dubois –* J'ai une question concernant la participation du Département à L'ELIZ, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses. Le Département de la Nièvre était associé à cette entente. J'ai appris qu'il voulait se retirer. Cette structure œuvre en matière de lutte contre les maladies des animaux sauvages (renards, etc.) qui peuvent être transmises à l'homme. Elle associe la surveillance à la mise en œuvre de mesures. La démarche me paraît donc importante. Un travail est actuellement réalisé sur la maladie transmise par les tiques. Un article a été consacré au sujet dernièrement. Je ne comprends pas pourquoi le Département se retire. Je l'ai appris lors d'une assemblée générale où je représentais le Département de la Nièvre, ce qui m'a causé une certaine gêne. Ce sujet peut-il être retravaillé ?
- M. le Président :* Nous allons étudier ce point, si vous êtes d'accord, et nous vous apporterons la réponse à la suite de cette étude.
- Mme Delaporte :* Nous avons apporté un financement en 2017. Il nous a été fait savoir dernièrement que le Département n'avait plus le droit de financer cette structure.
- M. le Président :* Nous allons vérifier. Cela fait partie des sujets sur lesquels nous n'avons plus la compétence, et le droit d'intervenir.
- M. Dubois :* La loi NOTRe est intervenue, mais il y a une recherche de scénarios. Les Régions devraient, en principe, prendre le relais. Mais les Départements restent quand même concernés, à une certaine hauteur. Je pense qu'il faut regarder techniquement les choses. L'ELIZ a balayé dans un compte rendu ces scénarios. Cela mérite une étude. Je ne suis pas sûr que le Département puisse se retirer aussi facilement que cela de cette démarche.
- M. le Président :* Je vous propose que les services travaillent sur cette question, et qu'y soient associés Mme Delaporte, Mme Guérin et M. Dubois.
- M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Peut-on profiter de cette réunion pour demander à notre collègue Daniel Barbier où en est l'affaire de la fourrière départementale ?

M. le Président : La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : En ce moment, « le torchon brûle » un peu avec la fourrière départementale.

Chronologiquement, nous avons tenu la réunion annuelle le 7 novembre avec la Commission Fourrière, qui comprend des représentants des maires et du Conseil départemental (Joëlle Julien et Michel Mulot). Lors de cette rencontre, il a été distribué un certain nombre de documents, remis par le Refuge. Car je vous rappelle que c'est le Refuge de Thiernay qui gère pour les communes la fourrière départementale. Notre contribution annuelle se situe à 0,76 euro par habitant. La difficulté récurrente est que nous avons un certain nombre de mairies qui n'honorent pas leur engagement. Il y a 25 communes qui n'ont pas payé en 2017.

Le Conseil départemental a aussi continué d'abonder jusqu'à maintenant, puisque, sur l'exercice 2016, il y a eu 5 000 euros de fléchés. En 2017, nous n'avons pas reconduit notre participation. Néanmoins, les résultats comptables qui nous ont été remis ce jour-là laissaient apparaître un excédent de 10 000 euros, sachant que la participation des communes a été de 162 000 euros sur l'exercice 2016.

Il a été décidé à l'unanimité de reconduire les 0,76 euro par habitant pour 2018. Les représentants de la fourrière étaient Mme Tarzy, présidente du Refuge, M. Sollogoub, vice-président, ainsi que le directeur.

Lors de cette rencontre du 7 novembre, il nous a été distribué un nouveau projet de convention, en disant qu'un certain nombre de modifications étaient survenues depuis la dernière. Nous avons pris acte de cette proposition, et nous l'avons soumise au comité directeur de l'amicale des maires, qui s'est réuni le 14 décembre à Marzy, et qui l'a validée. Néanmoins, nous nous sommes aperçus que la location des installations passait de 8 000 à 10 000 euros.

Contre toute attente, nous avons reçu le 18 décembre un courrier recommandé de la présidente du Refuge, qui nous indiquait qu'elle dénonçait la convention, conformément à l'article 2, c'est-à-dire trois mois avant la date limite d'expiration de la convention, qui est le 30 mars. Nous nous sommes revus, avec Pierre Sauvat, qui est l'ancien maire de Cervon, et qui continue, au niveau de l'union amicale des maires, d'être l'interlocuteur privilégié.

Finalement, il est dénoncé une convention qui n'est encore pas exécutoire, mais j'ai compris depuis lundi dernier que la présidente

dénonçait l'ancienne. Avec, quand même, une pression très forte, puisqu'elle a indiqué qu'elle ferait état, en s'exprimant dans les colonnes du *Journal du Centre*, des problèmes liés au fait des communes qui ne voulaient pas payer.

Nous sommes donc arrivés à un état de tension assez fort. Avec Louis-François Martin, le trésorier de l'amicale, nous avons pris langue avec les représentants de la fourrière, et nous nous sommes retrouvés lundi matin. Nous avons mis en exergue le fait que, conformément aux statuts, la participation de l'année 2018 avait été validée lors de l'assemblée générale de l'amicale des maires le 24 novembre à Garchizy, et qu'en tous les cas pour 2018 on ne pourrait rien changer. Néanmoins, la présidente dit qu'elle assure une prestation de services qui se situe à 0,76 euro par habitant et que cela ne passe plus, en souhaitant que cette participation passe à 1 euro par habitant.

La situation est donc aujourd'hui complètement inédite et nouvelle. Nous évitons le pire, parce qu'elle ne voulait plus ramasser les animaux à partir du 1^{er} mars. *A priori*, ce ne serait plus ce qui se dessinerait, suite à la réunion de lundi dernier. En tous les cas, je lui ai demandé de venir devant un comité directeur de l'amicale qui aura lieu très prochainement pour pouvoir expliquer les nouvelles propositions formulées et les raisons qui les motivent. Sur ce point, elle me dit, à juste titre, qu'elle est de plus en plus sollicitée pour des opérations qui n'ont rien à voir avec la fourrière départementale, et elle m'a cité en particulier le cas des 4 chiens momentanément abandonnés dans un domicile de Bazolles, en l'absence du propriétaire. Elle était alors intervenue, mais elle a bien rappelé qu'il ne s'agissait pas là d'intervention sur des animaux errants. J'ai émis l'idée qu'elle nous propose une « convention à tiroir ». Il y aurait ainsi une intervention de base, puis un système optionnel sur d'autres missions.

Elle a fait savoir qu'elle ne pouvait pas, dans certains cas, se faire payer par les mairies. Il est vrai que 25 communes n'ont pas réglé leur participation, dont quelques-unes qui sont importantes. J'ai fait remonter l'information au préfet, avec un dossier. L'union amicale des maires essaie de fédérer et de faire en sorte que cela se passe bien, mais elle ne se substitue pas aux obligations des communes. Le préfet signale qu'il fera un rappel à l'ordre dans les communes en précisant les obligations mises à la charge des communes en absence d'installations adéquates sur leur territoire. Cependant, à ma connaissance, les installations adéquates doivent être assez rares.

Voilà où nous en sommes sur ce dossier.

Mme de Mauraige :

Merci pour ces explications.

M. le Président :

Merci pour ce point de situation de notre fourrière départementale.

S'il n'y a plus d'interventions, je vous remercie, et je vous souhaite une bonne fin de journée. Je nous donne rendez-vous le 26 février.